

À l'ouverture de la séance du 8 mars 2022, 54 membres sont présents ou représentés (76 membres en exercice, 25 membres présents, 29 procurations).

## 1. Procès-verbal du CAc

### 1.1 Procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021

Le procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 55 voix pour et 5 abstentions, 3 membres porteurs d'une procuration sont arrivés en cours de séance.

### 1.2 Procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021

Le procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 55 voix pour et 5 abstentions.

## 2. Enseignement et vie étudiante

### 2.1 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

Le dossier d'accréditation est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 57 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

## 3. Affaires générales et statutaires

### 3.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
<b>collège des Usagers</b> 8 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants. 4 sièges sont à pourvoir par des hommes et 4 sièges sont à pourvoir par des femmes	BRIAND – BOUCHER Benjamin	Elu avec 10 voix pour
	LAUNOIS Juliette	Elue avec 10 voix pour
	GARNIER Maxence	Elue avec 10 voix pour
	BRÉON Lucie	Elue avec 10 voix pour
	STEFFAN-GATINEAU Mathilde	Elue avec 10 voix pour
<b>Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés :</b> Election organisée à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres. 1 homme doit être élu afin de respecter la parité.	Aucune candidature déclarée	Aucune élection organisée

### 3.2 Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs

#### 1<sup>er</sup> tour :

<b>Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs</b>		
<b>Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC</b>	Erwan AUTRET	7 voix pour
	Frédéric CACKOWSKI	2 voix pour
	Sylvain DEMATTEIS	4 voix pour
	Ludovic NIEUL	4 voix pour
<b>Election d'un représentant de chaque sexe du personnel vacataire</b>	Bénédicte DE MONTFORT	<b>Elue avec 15 voix pour au 1<sup>er</sup> tour</b>
	Éric BELLIER	Pas de voix pour
	Pierre GUYON	1 voix pour
	Philippe MONTEBAULT	2 voix pour
	Christophe OUEDRAOGO	6 voix pour
	Stéphane RAVIART	Pas de voix pour
	Yann VINCENT	7 voix pour

Aucune majorité absolue ne se dégageant pour pourvoir 1 siège d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement composant le 3ème collège de la SDEC et un siège de représentant du personnel masculin vacataire, un second tour est organisé, à la majorité relative.

2ème tour :

<b>Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs</b>		
<b>Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC</b>	<b>Erwan AUTRET</b>	<b>Elu avec 9 voix pour</b>
	Frédéric CACKOWSKI	Pas de voix pour
	Sylvain DEMATTEIS	4 voix pour
	Ludovic NIEUL	4 voix pour
<b>Election d'un représentant de chaque sexe du personnel vacataire</b>	Éric BELLIER	Pas de voix pour
	Pierre GUYON	Pas de voix pour
	Philippe MONTEBAULT	1 voix pour
	Christophe OUEDRAOGO	6 voix pour
	Stéphane RAVIART	1 voix pour
	<b>Yann VINCENT</b>	<b>Elu avec 8 voix pour</b>

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

*Président de l'Université d'Angers*

**Signé le 16 mars 2022**